



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 JANVIER 2021

Présents : Jacques BARTHES - Marie BORRUSO - Raymond CALVET - Yves COMBES - Eliane FOURCADE - Marie-Christine MARFIN - Raynald VILLAIN - Eloïse ZAFRA - Nicolas MARQUIER

Absents excusés : Laurence ROUSSELIN

Procurations : Nathaniel PACHET à Marie-Christine MARFIN

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2020

- Rénovation d'un logement communal - demande de subvention
- Travaux de réfection de la toiture - demande de subventions

Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 02 décembre 2020 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour l'affaire suivante :

- Modernisation du réseau d'éclairage public

Le conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'ajouter à l'ordre du jour l'affaire ci-dessus.

Rénovation d'un logement communal - demande de subvention

Vu la délibération n° 70.335 en date du 2 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a accepté le projet de rénovation du logement communal situé 18 grand rue du Capitoul à Lesquerde,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que considérant le coût de l'investissement, ce projet exige la recherche de financements, et à ce titre, il propose de solliciter une aide du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Un dossier a été établi et le montant des travaux visés déterminant l'estimation des besoins à satisfaire s'élève à la somme de 87 500.00 € ht soit 105 000.00 € ttc.

Il rappelle que le plan de financement total de l'opération se présente comme suit :

- montant des travaux ht : 87 500.00 €
- Conseil Départemental 66 (AIT 2021) : 35 000.00 € (à hauteur de 70% du montant éligible 50 000.00)
- autofinancement : 52 500.00 € (à hauteur de 20 %)

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **Sollicite** du Conseil Départemental des PO une aide financière aussi élevée que possible au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2021,

- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Donne pouvoir** à son Président pour signer tout document et décision nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Travaux de réfection de la toiture - demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux indispensables à effectuer sur le bâtiment abritant la Mairie et ses archives.

Le toit du bâtiment présente des fuites. Un devis a été réalisé et le montant des travaux s'élève à la somme de 23 932.40 € ht.

Considérant le coût de cette opération, **Monsieur le Maire propose** de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR).

Il rappelle que le plan de financement total de l'opération se présente comme suit :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Montant des travaux ht : | 23 932.40 € |
| - Conseil Départemental 66 (DETR 2021) : | 19 145.92 € (à hauteur de 80%) |
| - Autofinancement : | 4 786.48 € (à hauteur de 20 %) |

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **Sollicite** une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 aussi élevé que possible,
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Donne pouvoir** à son Président pour signer tout document et décision nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Modernisation du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un plan de financement estimatif qu'il a reçu du SYDEEL66 pour la modernisation du réseau d'éclairage public sur la commune.

Il s'agit de remplacer la quasi-totalité des points lumineux de la commune par un appareillage led plus respectueux de l'environnement et moins énergivores.

Le montant total des travaux s'élève à la somme 40 200.00 € ht et l'autofinancement à charge de la commune de Lesquerde s'élève à la somme de 16 855.59 € ht.

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** le programme de travaux de modernisation du réseau d'éclairage public de la commune,
- **Accepte** le plan de financement proposé par le SYDEEL 66,
- **Dit** que cette opération sera inscrite sur le budget 2021 de la commune,
- **Donne pouvoir** à son Président pour signer tout document et décision nécessaires à la réalisation de cette affaire.

AFFAIRES DIVERSES

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h40.

A Lesquerde,
Le 06 janvier 2021

Monsieur Le Maire
Jacques BARTHES